



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

PROJET DE DELIBERATION

n° 2020 - 036 : Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs- poste permanent- Responsable du service Espaces Verts

Monsieur Le Maire expose,

Aux termes de la loi N° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérante de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet ou temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la dépense inscrite au budget,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2016-081 du 15 décembre 2016,

Vu la délibération créant le poste de Responsable du service des espaces verts, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

Considérant la vacance de poste,

Considérant la nomination en mobilité interne d'un agent de catégorie C, au grade d'agent de maîtrise principal, depuis le 1^{er} octobre 2015,

Considérant que l'agent donne entière satisfaction dans les missions confiées,

Considérant la technicité et expertise requise pour ce poste relevant statutairement de la catégorie B,

Considérant la liste d'aptitude du centre de Gestion de la Haute-Savoie du 27 mai 2020 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2020 dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, et en lien avec la fiche de poste détenue,

M. le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir ce poste au cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux et sur le grade de Technicien Territorial, catégorie B, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2020, pour l'exercice des fonctions suivantes :

- Mettre en œuvre une politique paysagère pour offrir au public un patrimoine vert et paysager de qualité, en fonction des directives de la Municipalité,
- Choisir les options techniques à mettre en œuvre pour la création et la gestion des espaces verts,
- Conduire et superviser les projets de maîtrise d'ouvrage en paysage,
- Assurer la protection du patrimoine vert du territoire,
- Piloter et suivre les contrats du secteur espaces verts,

- Assurer le management et l'encadrement des équipes, la gestion matérielle et budgétaire du service,
- Assurer la gestion technique des équipements publics verts.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2016-081 du 15 décembre 2016 est applicable.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- De dire que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juillet 2020